



Date de la convocation	12/06/2026
Membres en exercice	193
Présents	108
Représentés	38

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le 22/06/2026
ID : 031-200023596-20260618-D20260618_10A-DE



CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026

n°D20260618- 10a

Objet : Communauté d'Agglomération « Le Grand Ouest Toulousain ». Extension du périmètre géographique d'intervention de Réseau31 à la commune de Bonrepos sur Aussonnelle pour la compétence « eaux pluviales urbaines ».

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** les statuts du Syndicat mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;
- Vu** l'intégration de la commune de Bonrepos sur Aussonnelle le 1^{er} janvier 2026 dans le Grand Ouest Toulousain Agglomération à la suite de son retrait de la Communauté d'agglomération du Muretain Agglo ;
- Vu** la délibération du 20 novembre 2025 par laquelle le Conseil communautaire du GOT a décidé de transférer, à compter du 1^{er} janvier 2026, les compétences « Assainissement collectif » de la commune de Bonrepos sur Aussonnelle à Réseau31 et d'étendre son périmètre d'intervention à ce domaine afin d'assurer la continuité du service public ;
- Vu** la délibération du Conseil Syndical de Réseau31 du 12 décembre 2025 validant cette extension et le protocole s'y rapportant ;

Considérant que le Conseil communautaire du GOT a décidé par délibération du 18 décembre 2025 de renforcer la coopération avec Réseau31 et de demander également une extension du périmètre d'intervention de Réseau31 au territoire de la commune de Bonrepos sur Aussonnelle pour la compétence D.1.1 Eaux pluviales, compétence déjà exercée par Réseau31 sur la commune lorsqu'elle était membre de la Communauté d'agglomération du Muretain Agglo ;

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

- Article 1 :** d'approuver, conformément aux dispositions de l'article 7.2 des statuts, l'extension du périmètre d'intervention de Réseau31 à la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle, dans le cadre de son adhésion à la communauté de communes du Grand Ouest Toulousain, pour la compétence suivante : D.1.1 « eaux pluviales » ;
- Article 2 :** de fixer la date d'effet de cette extension au 1^{er} juillet 2026 ;
- Article 3 :** d'approuver la modification statutaire résultant de cette extension de périmètre

Résultat du vote	Pour	146	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président